

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 052-2018
Type d'intervention: Interpellation
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2018.RRGR.186

Déposée le: 19.03.2018

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Graber (La Neuveville, UDC) (porte-parole)

Cosignataires: 0

Urgence demandée: Oui
Urgence accordée: Oui 22.03.2018

N° d'ACE: du
Direction: Chancellerie d'Etat
Classification: –



Mouvements de population d'ampleur inhabituelle à Moutier avant et après les élections et les votations liées à la Question jurassienne

Selon des articles parus dans plusieurs médias, dont le *Journal du Jura*, plusieurs dizaines de personnes sans véritable domicile à Moutier auraient déposé leurs papiers dans cette commune durant les mois qui ont précédé la votation communaliste du 18 juin 2017 pour les retirer peu après le scrutin. Ce tourisme électoral a clairement pu influencer et falsifier le résultat du vote du 18 juin 2017 par lequel les citoyennes et les citoyens de Moutier ont décidé de rejoindre la République et Canton du Jura. Une communication anonyme adressée aux autorités cantonales met en lumière le caractère répétitif de ce tourisme électoral à la veille de scrutins directement ou indirectement liés à la Question jurassienne.

Dès lors, le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Des études portant sur les mouvements de population à Moutier avant et après les élections et les votations et prenant en considération une période assez longue (par exemple 1990-2017) ont-elles déjà été menées ?
2. En cas de réponse positive à la question 1, ces études ont-elles fait ressortir des mouvements de population d'ampleur inhabituelle à Moutier avant et après les élections et les votations liées à la Question jurassienne ?

3. En cas de réponse négative à la question 1, le Conseil-exécutif est-il disposé à réaliser une analyse complète des chiffres à disposition (OFS, autres sources év. disponibles) relatifs aux mouvements de population à Moutier, cela à l'aide des outils statistiques classiques et sur une période s'étendant sur les trente dernières années au minimum ? Une telle étude permettrait de présenter à la population de Moutier et du Jura bernois une image claire de ces mouvements afin de confirmer ou d'infirmer les doutes au sujet d'éventuelles influences de ces derniers sur les votations et les élections liées à la Question jurassienne.
4. Si des mouvements de population d'ampleur inhabituelle à Moutier avant et après les élections et les votations liées à la Question jurassienne sont avérés, quelles suites le Conseil-exécutif pense y donner ?
5. De quelle manière la Confédération sera-t-elle, le cas échéant, impliquée dans ces questions au vu de son rôle de garante du processus institutionnel, des frontières cantonales et du vote du 18 juin 2017 ?

Motivation de l'urgence : les réponses à ces questions sont susceptibles d'avoir une influence sur le traitement des recours consécutifs au vote du 18 juin 2017 par la préfecture du Jura bernois. Sachant que ces procédures sont en cours, il convient de livrer ces informations le plus rapidement possible.

Destinataire

- Grand Conseil